

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2021025CS0108**

Comité Syndical du 25 janvier 2021

**Date de convocation : 13 janvier 2021
Date d'affichage : 26 janvier 2021**

OBJET : Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente à la mission optionnelle de l'ATD16 : « Appui à la signature électronique ».

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq du mois de janvier à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Amphithéâtre du Lycée Agricole de l'Oisellerie, 40, allée de l'Oisellerie à La Couronne, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	62
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point.

Madame Laure GAUTHIER expose :

- Qu'outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).
- Que l'ATD propose une mission optionnelle concernant l'appui à la signature électronique incluant notamment :
 - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
 - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats.
- Que le SDEG 16 utilisant les certificats électroniques, il serait donc nécessaire d'en délibérer.

- Qu'il est précisé que les missions optionnelles sont exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.
- Que la cotisation annuelle correspondante à cette adhésion est fixée pour 2020 à 25 € TTC.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

64 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide d'adhérer** à l'agence technique départementale de la Charente pour la mission optionnelle de l'ATD16 : « Appui à la signature électronique » incluant notamment :
 - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
 - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats.
- **Approuve** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante et **inscrit** les sommes au budget,
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.